



Agence de l'eau
Rhin-Meuse

24493 PP 57 R

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DU SIVOM
DE PETIT-REDERCHING**

.....
Définition des Périmètres de Protection

Forage 167.2.4

AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE

Décembre 2000

Alain GRAILLAT
24, rue Edmond Antoine
57070 VANTOUX

téléphone : 03 87 75 31 04
fax : idem

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION

2 - PRESENTATION

- 2 - 1 - Objet de la DUP
- 2 - 2 - Dossier préparatoire
- 2 - 3 - Description des installations
 - 2 - 3 - 1 Le service de l'eau
 - 2 - 3 - 2 Besoins actuels et futurs
 - 2 - 3 - 3 Ressources disponibles
 - 2 - 3 - 4 Adéquation besoins ressources
 - 2 - 3 - 5 Sécurité de l'approvisionnement

3 - DERIVATION DES EAUX NON DOMANIALES

- 3 - 1 - Caractéristiques des ouvrages
 - 3 - 1 - 1 Identification localisation
 - 3 - 1 - 2 Caractéristiques techniques du forage
 - 3 - 1 - 3 Ouvrages d'adduction, de stockage et de traitement
- 3 - 2 - Débits

4 - LA RESSOURCE

- 4 - 1 - Géologie et hydrogéologie
- 4 - 2 - Aire d'alimentation
- 4 - 3 - Qualité des eaux brutes prélevées
- 4 - 4 - Vulnérabilité

5 - PROTECTION DES CAPTAGES

- 5 - 1 - Périmètre de protection immédiate
- 5 - 2 - Périmètre de protection rapprochée
 - 5 - 2 - 1 - Délimitation
 - 5 - 2 - 2 - Interdictions et réglementations
 - 5 - 2 - 2 - 1 - Réglementation générale liée à la protection de la ressource en eau
 - 5 - 2 - 2 - 2 - Règlement spécifique à la présence du captage - Prescriptions particulières
- 5 - 3 - Périmètre de protection éloignée
 - 5 - 3 - 1 - Délimitation
 - 5 - 3 - 2 - Interdictions et réglementations
 - 5 - 3 - 2 - 1 - Réglementation générale liée à la protection de la ressource en eau
 - 5 - 3 - 2 - 2 - Réglementation spécifique à la présence du captage - Prescriptions particulières
- 5 - 4 - Débits de dérivation, mesures particulières et travaux de mise en conformité

6 - AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE

1 - INTRODUCTION

Suite à sa délibération du 23 octobre 1997, le Comité directeur du SIVOM de Petit-Réderching décidait de solliciter la Déclaration d'utilité publique portant sur :

- les travaux de dérivation des eaux destinées à la consommation humaine des collectivités, en application de l'article 113 du Code Rural,
- l'établissement des périmètres de protection autour du forage de la Frohmuehl situé à Holbach sur la commune de Siersthal et destiné à l'alimentation en eau potable, en application de l'article L 20 du Code de la Santé Publique.

Désigné par l'hydrogéologue agréé coordonnateur dans son courrier du 14 février 2000 pour l'établissement du rapport réglementaire, je me suis rendu sur les lieux le 21 juillet 2000 et ai effectué la visite du captage en présence de M. Stauder, fontainier du SIVOM.

A partir du dossier préparatoire en date de mai 1999 établi par THERA - 54000 NANCY et de la visite de terrain, le présent rapport réglementaire définit les périmètres de protection et les servitudes qui les accompagnent.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1** Plan de situation du captage en eau potable du SIVOM de Petit-Réderching
- Extrait carte IGN Echelle à 1/25 000".
- ANNEXE 2** - Résultats des analyses « complètes » - type 89/3 - de décembre 1998
de l'eau brute prélevée au forage.
- ANNEXE 3** - Périmètre de protection immédiate et périmètre de protection rapprochée du forage. Plan d'assemblage cadastral d'une partie des sections 3 et 4 de Siersthal et d'une partie de sections H et 8 de Petit-Réderching. Echelle : réduction du plan d'origine à 1/2 000" à une échelle plus petite (voir échelle graduée).
- ANNEXE 4** - Périmètre de protection rapprochée et périmètre de protection éloignée du forage.
- Extrait de la carte IGN à 1:125000" agrandi à 1/12500".
- ANNEXE 5** - Périmètre de protection rapprochée et périmètre de protection éloignée du forage.
- Extrait de la carte IGN à 1:125 000".
- ANNEXE 6** - Dispositions de la réglementation générale.
- ANNEXE 7** Tableau des servitudes particulières.